

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

----- PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de BRIE du 26 février 2021

Mme Le Maire Isabelle PEYREFITTE ouvre la séance à 20h45

Etaient présents : M. BELONDRADE Daniel, M. DEGRACIA Jérôme, Mme MINATI Céline (procuration Armand THOMAS), M. MIROUZE Lilian, Mme SOUM Marie-Françoise

Excusée : Mme DUPUY Céline, M. JARLAN Philippe, M. THOMAS Armand, M. VIUDEZ Thierry, Mme DREUJOU Marie-Odile

Secrétaire de séance : Mme. SOUM Marie-Françoise

Conseillers en exercice	Conseillers présents	Nombre de votants
11	6	7

I – Approbation des comptes-rendus des séances du Conseil Municipal du 27 novembre 2020 et du 15 janvier 2021

Approuvés à l'unanimité.

II – Délibérations

1- Choix prestataire chauffage et eau chaude logement social 12 place de la République

Madame le maire présente un tableau comparatif des devis des 3 prestataires pressentis pour le chauffe-eau solaire et le poêle à granulés : NEOHABITAT, SOLENEO et ROUCH Energies.

ROUCH Energies ayant proposé une solution alternative de chauffe-eau thermodynamique couplé à une pompe à chaleur air/air (multi split), le conseil municipal se questionne sur les différentes propositions.

Madame le maire propose de demander l'avis objectif de l'ALEDA, de se renseigner sur les possibilités de subventions des PAC et de reporter la décision au prochain conseil municipal.

La décision est ajournée.

2- Choix du prestataire pour la rénovation électrique du logement social au 12 place de la République

Mme le Maire présente le devis proposé par l'entreprise E2CM qui concerne la mise aux normes totale du logement, la pose d'une paroi et l'installation d'une VMC.

ELECTRICITE	E2CM
Tableau de distribution complet	1 250,00 €
Garage	880,00 €
Escalier	120,00 €
Séjour	765,00 €
Cuisine	615,00 €
Couloir	300,00 €
Salle d'eau	300,00 €
Chambre	300,00 €
Installation parabole + distribution	800,00 €
VMC Hygro A	700,00 €
remise commerciale	-230,00 €
TOTAL ht	5 800,00 €

M. BELONDRADE explique qu'un 2ème électricien est venu sur le chantier mais qu'aucun devis n'a jamais été transmis malgré ses relances.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise E2CM d'un montant total de 5 800 € ht.

3- Contrat pour surcroît d'activités (fleurrissement)

Avec la rénovation de la traversée du village qui va se terminer cette année, les espaces fleuris se multiplient et leur entretien requiert une compétence certaine.

En parallèle et suite à la rénovation de la rue Mazzelières, Mme Gaillard du Cabinet Julie POIREL Paysagiste a défini les espaces fleuris de cette rue ainsi que les essences à planter.

Mme le Maire rappelle le projet de demande de mise à disposition d'un agent compétent de la commune de SAVERDUN sur le fleurrissement du village, à raison de 1 à 2 jours par mois (délibération n°7 du 23 février 2018). Ce projet n'a pu aboutir pour des raisons de santé de l'agent concerné.

Mme le Maire propose donc de recourir à une personne qualifiée pour effectuer les plantations de la rue Mazzelières dans les meilleurs délais, en binôme avec l'employé communal actuel. La durée de plantation est estimée à 1 mois ½ à raison d'une journée par semaine.

De même, il y a lieu de procéder à un entretien des autres espaces végétalisés créés lors de la rénovation de la 1ère tranche de la traversée du village, de manière régulière au moins jusqu'à l'été.

Il est donc proposé le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité, en application des dispositions du nouvel article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012), qui autorise le recrutement d'un agent non titulaire pour une durée maximale de 12 mois, renouvellements inclus, sur une période de 18 mois, sur 2 périodes distinctes :

- 7 heures par semaine sur les mois de mars et avril
- 4 heures par semaine sur les mois de mai et juin.

Approuvé à l'unanimité.

4- Adhésion association Haies Ariégeoises

L'Association Haies Ariégeoises a été créée en 2018 avec le soutien de la Chambre d'agriculture de l'Ariège et de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège, avec pour objectifs :

- D'accompagner techniquement les propriétaires fonciers (agriculteurs, particuliers non agriculteurs, communes ou entreprises) pour la plantation de haies sur l'ensemble du département de l'Ariège.
- De réduire le coût des plantations pour le porteur de projet en mobilisant des subventions publiques (Région Occitanie, Département de l'Ariège et Communauté de communes Portes d'Ariège Pyrénées).

Les plantations de haies permettent de répondre aux différentes attentes en zone rurale : protéger du vent en plaine, lutter contre l'érosion sur les coteaux secs, améliorer la qualité des eaux, augmenter la biodiversité...

Mme SOUM 2ème adjointe explique l'intérêt de planter quelques linéaires de haies sur des terrains communaux (emplacements à affiner). Elle a pris contact avec un chargé de mission de l'association Haies Ariégeoises. Le montage du projet est le suivant :

- La préparation du sol est à charge du propriétaire du terrain
- Les plants sont fournis et il reste à régler le montant de la TVA (ce qui revient à environ 1 € le mètre linéaire)
- Les travaux de plantation sont réalisés par des entreprises spécialisées
- L'entretien des plantations est à assurer par la commune
- Un suivi sur 3 ans du projet est réalisé par Haies Ariégeoises

La prochaine campagne de plantations se déroulera au 2ème semestre 2022 et la date limite de présentation du projet à l'association est le 30 juin 2021. Le chargé de mission Haies Ariégeoises après analyse du sol, nous fera une proposition parmi 130 essences (dont des fruitiers sauvages) et montera le dossier pour le présenter en commission environnement de la Communauté des Communes Portes d'Ariège Pyrénées, la prise en charge du projet devant être validée par le conseil communautaire de la CC PAP.

Pour bénéficier de cette prestation, il est nécessaire d'adhérer à l'association Haies Ariégeoises pour un montant de 300 € pour 3 ans.

Approuvé à l'unanimité.

Marie-Françoise Soum se charge de prendre rendez-vous avec Guillaume TARRIEUS pour une première visite sur place en avril ou mai.

La commission environnement écologie va lister les endroits du domaine communal où l'implantation de haies peut avoir un intérêt et suivre le projet.

III – Informations

- **Contact avec EFP Occitanie**

Madame le Maire a pris contact avec le référent du secteur.

EPF investit pour le compte d'une commune en se portant acquéreur de biens immobiliers pour lesquels la commune a un projet qu'elle ne peut réaliser dans l'immédiat. Exemples de Labatut et Gaudies.

EPF peut négocier avec le propriétaire et peut faire les travaux de mise en sécurité du bien.

Le projet doit comprendre une part de logement.

EPF pourrait être sollicitée dans un premier temps pour avis sur la « maison DENAT » projet de création de logement et d'aménagement urbain.

- **DSIL Rénovation énergétique bâtiments publics**

Dans le cadre du projet de rénovation de la salle des fêtes, Mme le Maire indique que la sous-préfecture lui a confirmé la pertinence de déposer le dossier au plus tard pour le 15 mars avec les éléments en notre possession + les devis. Il reste 3 semaines pour rassembler les diverses pièces du dossier ; le conseil municipal sera réuni dans une quinzaine de jours pour valider le plan de financement.

IV – Questions diverses

- Défibrillateur : Mme le Maire informe qu'un achat groupé est prévu par la CCPAP : coût du défibrillateur 1500 € + 500 € pour la maintenance pendant 5 ans
Débat sur le nombre de défibrillateur (1 ou 2) et l'emplacement : le défibrillateur doit être visible et facile d'accès.
Lilian Mirouze explique qu'il y a 3 défibrillateurs à VENERQUE dont 1 mobile à la mairie qui est prêté aux associations pour leurs évènements
Pour Brie, compte tenu de la proximité de la mairie et de la salle des fêtes au cœur du village, un défibrillateur paraît suffisant, à installer à l'entrée de la mairie (sous le porche).
- Madame le maire informe avoir reçu le plan du géomètre concernant les parcelles d'alignement de la rue MAZZELLIERES.
Pour l'acquisition de ces parcelles, un 1^{er} RV chez le notaire avec les consorts LAVAIL (talus + terrain) et un avec les autres propriétaires qui auront cédé l'alignement pour l'€ symbolique.
Mme le maire rappelle également l'acquisition d'un triangle impasse de la Conté pour un montant de 500 €.
Ensuite le Conseil Municipal devra prendre une délibération pour informer que ces parcelles ont basculées dans le domaine public et de ce fait seront exonérées des taxes foncières.
- Contrat de la secrétaire de Mairie : elle a été employée via le centre de gestion en janvier et février pour un coût horaire de 19 € (convention signée)
Au mois de Mars, elle bénéficiera d'une semaine de formation de secrétaire de mairie au centre de gestion (pour intégrer le pool des remplaçants).
Madame le maire va lui faire un contrat de fin mars au 31 décembre 2021 avec pour jours de présence le mercredi et le vendredi matin pour un coût horaire 10,40 euros environ.
- Daniel Bélontrade fait part de sa participation à l'AG du SDE09 du 26 février en visio-conférence : la contribution annuelle au fonctionnement de l'éclairage public du par la commune est de 6 € par point lumineux. Il existe une subvention de 250 € par lampadaire pour leur rénovation et le changement d'ampoule.
Possibilité également de louer une armoire électrique pour les manifestations à faible cout (forfait de 70 €).
- Daniel Bélontrade informe que le dossier pour la rénovation de l'antenne est fait, INEO prend le relais d'Orange.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23h.